

Compte rendu de la séance 1er avril 2016

L'an deux mil seize, le 1^{er} avril, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 08/03/2016, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire
M. ROBERT Jean-Luc,
Mmes LYOEN Marie-Yvonne et THURMEL Frédérique, adjoints
Mmes GOUEYTHIEU Sabine et MICHALCZYK Catherine.
MM. IMBEAUX Michel, FEYNIE Daniel, ROUX Vincent, conseillers

Absents excusés : M. PASQUET Serge et Mme GIRAUD Séverine

Secrétaire de séance : M. ROUX Vincent

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ ***Comptes administratifs 2015 Commune CCAS Assainissement***

Vu les résultats reportés, les opérations de l'exercice, les restes à réaliser, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs de la commune, du CCAS et d'assainissement pour l'exercice 2015.

➤ ***Approbation du compte de gestion de la Commune, du CCAS et de l'Assainissement pour l'exercice 2015***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur qui sont en tout point similaires aux comptes administratifs communaux.

➤ ***Affectation du résultat CCAS - année 2015***

Vu la dissolution du budget CCAS le 20 novembre 2015, suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE qui permet à toute commune de moins de 1 500 habitants d'exercer directement cette compétence et de transférer le budget CCAS dans celui de la commune,

Vu le résultat de clôture au 31 décembre 2015 : 1 000.42 €,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat excédentaire sur le budget prévisionnel 2016 de la commune en recette de fonctionnement au compte 002.

➤ ***Affectation du résultat commune - année 2015***

Vu le résultat de fonctionnement à affecter (106 278.80 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (- 41 006.35 €), vu le solde des restes à réaliser (18 000.00 €),

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2016 :

- en recette d'investissement 23 006.35 € (cpte 1068)
- en recette de fonctionnement : 83 272.45 € (cpte 002)

➤ **Affectation du résultat Assainissement - année 2015**

Vu le résultat d'exploitation à affecter (- 21 915.72 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (16 722.44 €), vu le solde des restes à réaliser (0 €), vu l'excédent de financement de la section d'investissement (16 722.44 €)

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2016 :

- en recette d'investissement NÉANT (cpte 1068) car excédent de financement à la section d'investissement
- en recette d'investissement : 16 722.44 € (cpte 001)
- en dépenses d'exploitation : 21 915.72 € (cpte 002)

➤ **Taux d'imposition pour fiscalité directe locale**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes.

Elles s'élèvent respectivement à :

- Taxe d'habitation : 16.94 %
- Taxe foncier bâti : 16.85 %
- Taxe foncier non bâti : 51.61 %
- CFE : (contribution foncière des entreprises)..... 21.32 %

➤ **Communauté de communes du Mussidanais en Périgord (CCMP):
convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour création d'une place PMR**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que pour permettre à la CCMP de réaliser les travaux de création d'une place PMR « place de l'Eglise » (dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics communaux), qu'il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCMP.

Le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de la place PMR, accepte les conditions de réalisation des travaux et autorise monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCMP.

➤ **Communauté de communes du Mussidanais en Périgord (CCMP):
fond de concours pour la rénovation de la toiture de la grange (futur atelier municipal)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCMP alloue à la commune un fonds de concours pour la rénovation de la toiture du futur atelier afin de pallier à la baisse de subvention du conseil départemental. Le montant attribué est de 4 671.45 €.

Le conseil municipal accepte la somme allouée.

**2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE, DU
CCAS ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de la commune, du CCAS et de l'assainissement de l'année 2015.

3. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2016 DE LA COMMUNE, ET DE L'ASSAINISSEMENT

➤ *Commune*

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 292 292.87 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 140 416.69 €

Le budget total de la commune s'élève à 432 709.56 €.

Le budget est voté à l'unanimité (membres présents : 9 - suffrage exprimé : 9 (pour : 9 ; contre : 0)

➤ *Assainissement*

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 44 219.53 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 25 387.44 €

Le budget total de la commune s'élève à 69 606.97 €.

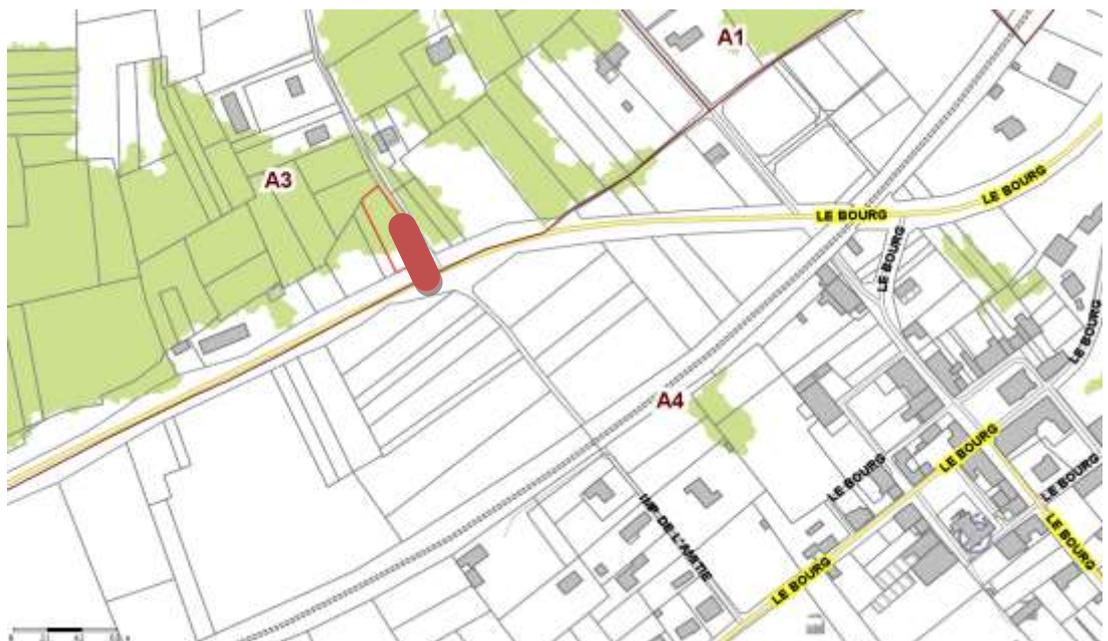
Le budget est voté à l'unanimité (membres présents : 9 - suffrage exprimé : 9 (pour : 9 ; contre : 0)

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Proposition d'achat d'une parcelle communale par Mme ROBERT Jeannine*

Mme ROBERT souhaite acquérir une parcelle jouxtant sa propriété et appartenant à la commune.

Le conseil ne souhaite pas vendre cette parcelle qui est destinée à recevoir une réserve d'eau pour la protection incendie si le secteur « des Graves » et de « Ferrandie » continue à se développer.



Emplacement de la parcelle A 1646

➤ ***Cimetière : modification du règlement cimetière (arrêté n°2014-0512)***

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points sur le règlement du cimetière :

- *La durée des concessions*

Le conseil municipal souhaite ouvrir la possibilité d'obtenir une concession trentenaire ou cinquantenaire.

- *Tarifification*

Si la durée est modifiée, il faut revoir la tarification

- *Création d'un ossuaire*

Le conseil municipal souhaite que soit acté dans le règlement la création d'un ossuaire.

➤ ***Repas des aînés***

Le conseil municipal souhaite acter le principe d'offrir un repas annuel aux aînés de la commune.

Le conseil doit déterminer la date, les conditions et les modalités pour ce repas.

**RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES
AU COURS DE LA SÉANCE DU 1^{er} avril 2016**

N° des délibérations	Objet	décision
2016-0104-1	CA 2015 : CCAS (document comptable)	Voté à l'unanimité
2016-0104-2	BP 2016 : commune (document comptable)	Voté à l'unanimité
2016-0104-3	CA 2015 : commune (document comptable)	Voté à l'unanimité
2016-0104-4	CA 2015 : assainissement (document comptable)	Voté à l'unanimité
2016-0104-5	BP 2016 : assainissement (document comptable)	Voté à l'unanimité
2016-0104-6	Approbation des comptes de gestion de la commune, CCAS et assainissement	Voté à l'unanimité
2016-0104-7	Affectation du résultat CCAS - année 2015	Cpte FR 002 : 1 000.07 € Affecté sur le BP de la commune suite à la prise de compétence directe du conseil municipal
2016-0104-8	Affectation du résultat commune - année 2015	Cpte RF 002 : 89 107.26 € Cpte RI 1068 : 35 485.38 €
2016-0104-9	Affectation du résultat assainissement - année 2015	Cpte RI 001 : 16 722.44 € Cpte DF 002 : 21 915.72 €
2016-0104-10	Taux d'imposition fiscalité directe locale	Sans changement TA : 16.94 % TFB : 16.85% TFNB : 51.61 % CFE : 21.32%
2016-0104-11	CA 2015 : commune	Résultat de clôture : 106 278.80 €
2016-0104-12	CA 2015 : CCAS	Résultat de clôture : 1 000.42 €

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2016**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROBERT Jean-Luc		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		
GOUEYTHIEU Sabine		
MICHALCZYK Catherine		
GIRAUD Séverine	/	EXCUSÉE
PASQUET Serge	/	EXCUSÉ
FEYNIE Daniel		
ROUX Vincent		
IMBEAUX Michel		